

FUVEAU, le 9 novembre 2017

SERVICE URBANISME-FONCIER
Affaire suivie par : Nizha AMMORA

☎ 04.42.65.65.79
☎ 04.42.65.65.42

Email : nammora@mairie-fuveau.com
Nos réf : HL/LVM/DG/AF/NA/2017-55- F
Objet : Parcelle - AW 243 – Zac st Charles

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Direction des Routes et des Ports
Service Programmation et Gestion
20 Avenue de Tübingen
13098 AIX EN PROVENCE

A l'attention de Monsieur BILLET
Le Chef d'Arrondissement

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier daté du 16 octobre 2017 et enregistré par nos services le 18 octobre 2017.

Cette acquisition à l'euro symbolique est d'intérêt public car elle permettra la réalisation d'une voie à sens unique pour la desserte de la zone d'activité depuis la contre allée.

Je prends note des aspects techniques cités dans votre courrier. Après enquête de terrain, l'écoulement de l'eau de la plate-forme de la RD6, côté sud Zac Saint-Charles rejoint le fossé contigu de la voie de desserte communale.

La commune envisage le busage afin de maintenir l'écoulement hydraulique. Les caractéristiques techniques seront soumises à votre validation.

Un projet de délibération sera présenté au Conseil Municipal du mois de décembre pour approbation.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

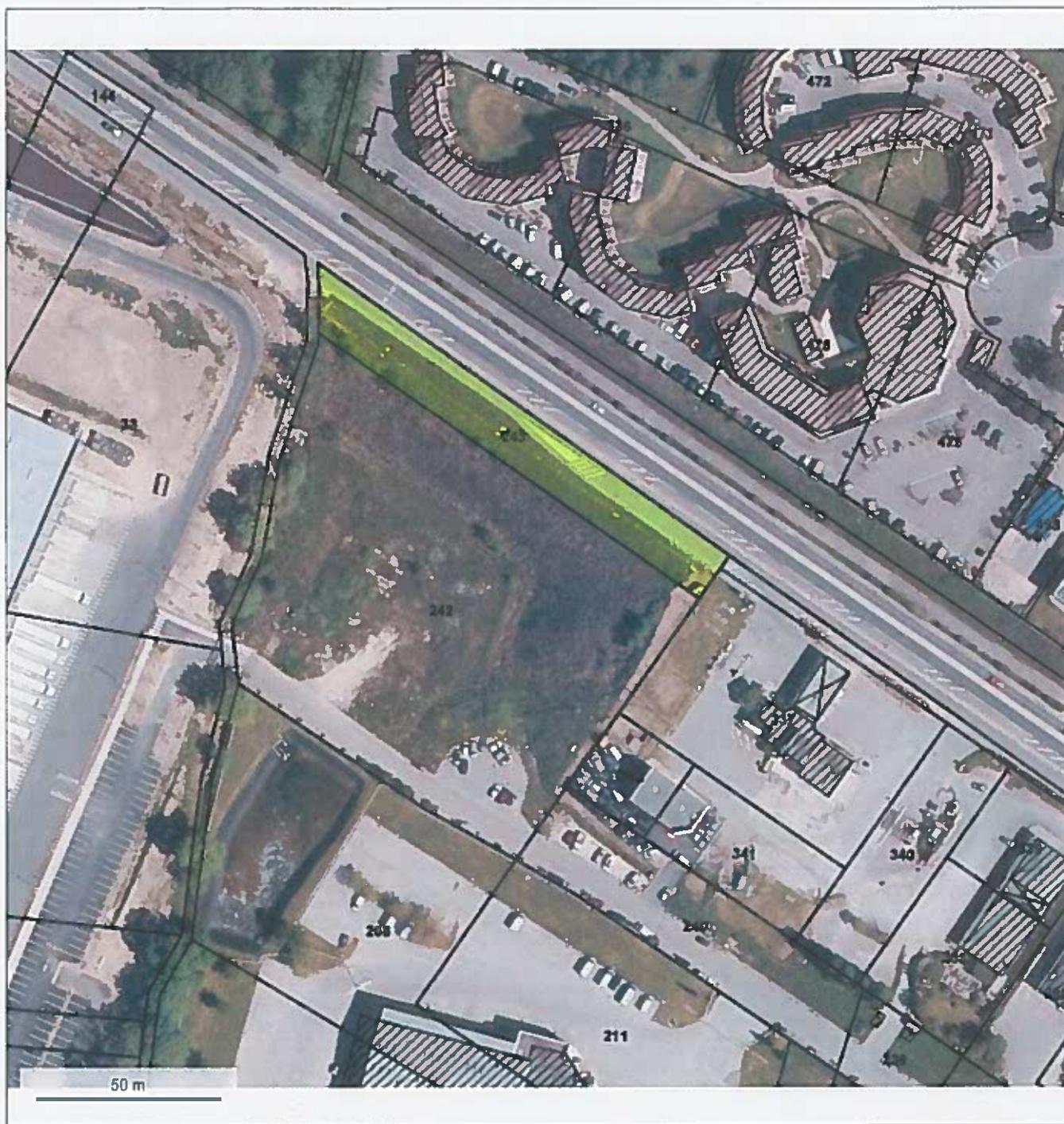


Le Maire,
Hélène LHEN





AW243



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 5° 36' 21" E
Latitude : 43° 27' 57" N

Rapport n°42251

RD6 – Fuveau – Cession d'une parcelle privée départementale à la commune de Fuveau

ZAC St Charles

